

Notice d'information patient (08.04.2020)

Téléconsultation ORTIF avec un médecin de l'AP-HP

DOMU – Avril 2020




Dans le cadre d'un plan de réponse urgent à l'épidémie de Covid-19, une téléconsultation avec un médecin de l'AP-HP vous est proposée avec l'outil ORTIF (plateforme de télémedecine d'Ile de France). Il respecte la confidentialité et la sécurité de vos échanges avec votre médecin.

Comme pour tout acte de télémedecine, la téléconsultation requiert le recueil de votre consentement. Pour que cette téléconsultation se déroule dans les meilleures conditions, plusieurs informations pratiques sont à prendre en compte.

Les outils dont vous devez disposer pour réaliser votre téléconsultation

Lors de la prise de rendez-vous, transmettre au secrétariat médical votre numéro de portable et votre mail afin de recevoir les informations de connexion à la téléconsultation.

Grâce aux identifiants reçus par mail et SMS, connectez vous à votre espace de téléconsultation ORTIF en suivant le lien internet envoyé. 2 possibilités :


- votre smartphone (solution préconisée-  [tutoriel ici](#))
- votre ordinateur (navigateurs internet à utiliser:  chrome ou  mozilla Firefox)


ORTIF vous guide dans la prise en main de l'outil une fois que vous vous connectez à votre espace de téléconsultation.

Votre espace patient ORTIF vous permet, si vous en êtes d'accord, en amont de la téléconsultation, de mettre à disposition des professionnels de santé participant à la téléconsultation des documents médicaux (compte rendu d'examen biologique, photos,...).

Le jour de la téléconsultation, pour vous connecter à votre espace de téléconsultation, il vous faut disposer :

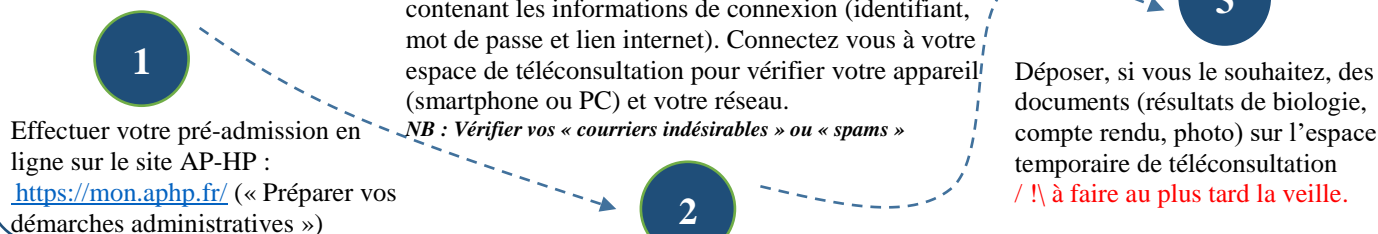
- de votre smartphone en 4G
- ou d'un ordinateur avec une connexion internet de bon débit.

Il vous est demandé de bien vouloir tester le fonctionnement du micro, son, caméra de votre appareil, avant la téléconsultation pour que celle-ci se déroule confortablement pour vous et votre médecin. Un **auto-test** est disponible dans votre espace de téléconsultation. Une assistance téléphonique ORTIF est également accessible en cas de difficultés ( [Besoin d'aide ?](#)) ou 09 70 09 52 85 appel gratuit).

 En l'absence de moyens vidéo, le ministère de la santé et la CNAM ont autorisé par exception les téléconsultations par téléphone pour les patients atteints/suspectés de covid-19 ; les patients en affection de longue durée ; les patients âgés de plus de 70 ans et les patients en zone blanche ou isolés ne disposant pas de smartphone. Si vous êtes dans cette situation, signalez-le à votre médecin.

Les étapes de la téléconsultation

Avant le RDV :



4
20 min
avant le
RDV :

Se trouver dans une pièce calme, et éclairée

5
Se connecter à la salle d'attente virtuelle (via smartphone ou ordinateur) et attendre votre médecin

Après le RDV :

6
Accès à l'ordonnance via votre espace de téléconsultation ORTIF ou par défaut, par envoi sur votre messagerie personnelle (voir ci-dessous)

Une fois dans la salle d'attente virtuelle, votre médecin va vous rejoindre dès qu'il est disponible : ne vous déconnectez pas, même s'il a un peu de retard pour ouvrir la téléconsultation.

🌀 Le contenu des SMS envoyés par l'AP-HP concernant votre rendez-vous médical est en cours d'adaptation à la téléconsultation. Si votre rendez-vous est bien une téléconsultation, ne pas tenir compte des éventuels messages qui rappelleraient un rendez-vous physique et l'adresse du site hospitalier.

Après la téléconsultation : récupération de l'ordonnance

6

🌀 Plusieurs manières vous permettent de récupérer votre ordonnance. **Définissez avec votre médecin la plus pratique :**

Dans tous les cas, l'ordonnance sera mise en ligne dans les 24h après la téléconsultation dans votre espace de pré-admission AP-HP si vous en disposez.

En cas d'urgence, et sous réserve de votre accord, l'ordonnance peut vous être envoyée sur votre messagerie personnelle sachant que l'envoi par mail de données personnelles de santé pourrait porter atteinte à leur confidentialité.

Votre médecin peut aussi :

- déposer l'ordonnance dans votre espace de téléconsultation ORTIF : vous serez prévenu par un message (mail/SMS) de sa mise en ligne ; cet espace vous est ouvert pendant 30 jours après la téléconsultation.
- la déposer sur un dossier sécurisé par un mot de passe qu'il vous enverra avec un lien internet pour y accéder.
- l'adresser à votre pharmacien si vous lui transmettez son mail sécurisé professionnel ou son fax.

Pré-admission : les renseignements administratifs à transmettre pour le règlement

1

🌀 Il est important d'effectuer votre pré-admission en ligne à l'AP-HP le plus tôt possible dans votre espace patient <https://mon.aphp.fr/> (« Préparer vos démarches administratives »). Les pièces numérisées (*format bmp, gif, jpeg, pdf, png, tif*) devant être déposées dans l'espace de préadmission en ligne :


- Pièce d'identité avec photographie
- Attestation d'ouverture de droits à la sécurité sociale
- Le cas échéant, complémentaire santé
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

🌀 Dans le contexte de l'épidémie Covid-19, les téléconsultations sont prises en charge à 100% par l'Assurance maladie.

Autre suivi possible en télémédecine

🌀 Un suivi en télémédecine peut également vous être proposé par une sage-femme ou d'autres professionnels de l'AP-HP (infirmier, orthophoniste, etc). Renseignez-vous auprès du professionnel qui vous suit habituellement.

Les personnes contact

- o Le secrétariat médical : en cas d'indisponibilité pour le RDV proposé, ou pour une question d'ordre médical
- o Le support ORTIF : en cas de problème technique lors de votre connexion à l'espace de téléconsultation : dans votre espace ORTIF, cliquer sur l'icône  ou 09 70 09 52 85, appel gratuit.

🌀 Les réponses aux questions les plus fréquentes des patients (FAQ), la présente fiche et le tutoriel sur la téléconsultation ORTIF avec son smartphone sont disponibles [ici](#).

En cas de questions ou de suggestions sur votre téléconsultation, n'hésitez pas à le signaler au secrétariat médical de votre médecin pour nous permettre d'améliorer l'accompagnement à la téléconsultation.

Légende : le signe 🌀 vous signale les nouveautés dans la fiche par rapport à sa version précédente.